

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ATLANTIQUES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAHONTAN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	12

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, SARRREMIA Carine, TISSIER Fabienne, CHIRIAUX Allisson, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine, URRUTIBEHETY Baptiste, DARDERES Paul

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

09042025-1 : Modification de l'affectation des résultats 2024 du budget assainissement voté le 21 février 2025

Il convient de modifier les montants de l'affectation des résultats 2024 votés le 21 février 2025 en intégrant une déduction de 0,40 € sur le résultat d'investissement reporté (001) et sur l'affectation complémentaire en réserve (article 1068) suite à une erreur matérielle de report de cette somme de l'exercice 2023 à l'exercice 2024 (déficit d'investissement 2023 : 511,11 €, reporté 511,51 € sur le budget primitif 2024).

Ainsi, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire de LAHONTAN, Patrice LALANNE, après avoir approuvé le compte financier unique 2024 le 21 février 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître, en euros :

- un excédent de fonctionnement de :	34 263.85
- un excédent reporté de :	77 852.88

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **112 116.73**

- un déficit d'investissement de :	42 834.01
- un excédent des restes à réaliser de :	13 459.00
Soit un besoin de financement de :	29 375.01

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 avec régularisation de 0,40 €
comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	112 116.73
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	29 374.61
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	82 742.12
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	 42 833.61

Pour expédition certifiée conforme

Fait et affiché à LAHONTAN le 9 avril 2025

Le Maire


Patrice LALANNE